



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action 263 rue de Paris (Case 549) 93515 Montreuil cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu BRABANT - 06 77 81 34 83

### **Halte à la répression syndicale dans l'éducation !**

La CGT Éduc'action, réunie en congrès les 23, 24 et 25 janvier 2013 à Montreuil, dénonce résolument l'attitude autoritariste d'un nombre grandissant de chefs d'établissement qui entendent museler les représentants syndicaux dans leur activité.

Ainsi, dans plusieurs établissements (à Strasbourg au collège Stockfeld, à Blois au lycée Augustin Thierry, dans le Nord au collège Dolto), certains syndicalistes se sont vus poursuivis au pénal pour diffamation. D'autres élus et représentants du personnel subissent harcèlement, menaces de sanctions disciplinaires systématiques afin de faire taire l'expression syndicale.

Ces actions plus qu'agressives ont pour seule finalité d'étouffer toute forme d'expression et d'action syndicales qui dénoncent les dysfonctionnements de l'Éducation nationale générés par les réformes successives de destruction du service public. Ces méthodes managériales, issues des pires pratiques patronales, sont à l'origine d'une souffrance exacerbée chez les personnels. Ceux-ci travaillent dans des conditions exécrables, lesquelles provoquent arrêts maladies, burn out, dépressions, voire suicides.

La CGT Éduc'action exige du ministère de l'Éducation nationale l'arrêt de la répression syndicale et du management par le harcèlement moral.

Elle exige l'application de la directive 89/391/CEE transposée en droit français, y compris dans le statut de la Fonction publique, qui stipule qu'il est de l'obligation de l'employeur, avec moyens et résultats, de garantir l'intégrité mentale et physique des personnels.

La CGT Éduc'action rappelle que dans ce cadre, l'employeur et tous ses représentants engagent leur responsabilité civile et pénale, doivent appliquer la tolérance zéro face aux pratiques managériales et adapter le travail à l'Homme comme l'exige la loi.

*Montreuil, le 25 janvier 2013*